

LE BASTÉROU

20/11/2025 à 17H30 PUJOLS

à compléter et à renvoyer accompagné du règlement à l'ordre du
T.U.V

et d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique
de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an à la date de la course

● *Pour les inscriptions en ligne, **le dossard ne sera délivré que** sur présentation d'un
certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition
(datant de moins d'un an au jour de la course) **ou** de la licence FFA (Athlé Compétition, Athlé
Entreprise, Athlé Running, Pass'Running)*

**ATTENTION !!! Aucun autre document ne sera accepté pour attester de la présentation du
certificat médical, y compris les licences d'autres fédérations sportives.**

NOM :Prénom :

Sexe : M – F Date de Naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail.....

N° Licence FFA :
.....

Paiement : 15 € le 13km et 8€ le 6km gratuit pour les enfants

Course enfant de 0.99 Km – Départ 17h 15 – Pujols centre.

Course de 13 Km – Départ 18 h 30 – Pujols centre.

Course 6 km – Départ 18 h 15 – Pujols centre.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'accepter dans sa totalité

Date et signature, précédées de la mention « lu et approuvé »

REGLEMENT DU

TRAIL URBAIN DU VILLENEUVOIS

Article 1 – Organisation

Le **BASTEROU**, organisé par l'association T.U.V. se déroulera en nocturne, à Pujols, le Samedi 20 décembre 2025, à partir de 16 h 30.

Article 2 – Les courses

Une course de 13 km, en nocturne, départ 18h30 elle sera ouverte aux licenciés et non licenciés, à partir de 18 ans révolus au jour de la manifestation, catégories hommes et femmes. Une autre course de 6 km, en nocturne, départ 18h15 elle sera ouverte aux licenciés et non licenciés, à partir de 16 ans révolus au jour de la manifestation puis une course enfant départ 17h15.

Lampe frontale ou lampe torche OBLIGATOIRES, maillot ou gilet réfléchissant conseillé.

Un poste de ravitaillement est prévu sur le parcours (boissons).

Plans du parcours sur le site :

https://www.facebook.com/sportVilleneuve-sur-Lot/?ref=page_internal

Rappel : ⇒ *certificat médical obligatoire, mentionnant l'absence de contre-indication de la pratique de la course à pied et/ou de l'athlétisme en compétition et datant de moins d'un an à la date de la course pour les non licenciés à produire lors de l'engagement par Internet.*

Article 3 – Frais d'engagement : 15 € pour le 13 km tous les participants, 8 € pour le 6 km tous les participants et gratuité pour les enfants

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut donc pas faire l'objet d'un remboursement.

Article 4 – Inscriptions auprès de : www.chrono-start.com

Les inscriptions doivent se faire par internet, avant le 18 décembre minuit (impératif).

Aucune inscription ne sera prise le jour de la course.

Article 5 – Sécurité

Le parcours restera ouvert à la circulation, et régulé par les signaleurs. Chaque participant devra respecter le balisage, les instructions des signaleurs et le Code de la Route.

Article 6 – Assurance

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Concernant les coureurs et l'assurance individuelle accident, les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence, les non licenciés doivent s'assurer personnellement.

Article 7 – Récompenses

Récompenses aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes et au premier homme et femme de chaque catégorie. Ainsi qu'à la première « Mère Noël » et au 1^{er} « Père Noël » (bien sûr déguisement complet).

Article 8 – Droit à l'image

Chaque participant autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses partenaires, à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion du Trail Urbain du Villeneuvois, sur tous les supports publicitaires et promotionnels liés à l'évènement.